

Autres stages dispensés à l'ADFPA :

- ◇ Accueil en milieu rural
- ◇ Plantes médicinales – Plantes sauvages
- ◇ Valoriser ses menus en cuisinant les épices
- ◇ Valoriser ses produits en travaillant l'osier
- ◇ Pluriactivité
- ◇ Communication orale
- ◇ Formation de maîtres exploitants
- ◇ Transmission du patrimoine
- ◇ Création de société
- ◇ Création d'un site Web – Internet – Télécharger des logiciels libres (gratuits)
- ◇ Micro-informatique - Comptabilité – Gestion - Fiscalité
- ◇ Organisation du travail sur une exploitation agricole
- ◇ Investir et entretenir les équipements d'une exploitation
- ◇ Adapter son exploitation aux changements climatiques
- ◇ Hygiène alimentaire
- ◇ Confection de terrines
- ◇ Découpe de carcasses ovines
- ◇ Dressage de chien Berger ovin/ bovin
- ◇ Utilisation d'un chien de protection
- ◇ Du diagnostic à la prévention : principales maladies ovines
- ◇ Parage de pieds de bovins
- ◇ Le bien-être animal
- ◇ Aménagement des abords de ferme
- ◇ Certi-phytosanitaire
- ◇ Introduire l'osier vivant dans un aménagement paysager
- ◇ CACES : pour conduire des engins de chantiers
- ◇ Formations espaces verts : CAPA entretien de l'espace rural, BP Travaux Paysagers, soudure, élagage, soins aux arbres ...

Où se renseigner ?

ADFPA 05

10, rue des Silos - 05000 GAP

Tel : 04.92.52.15.15 - e-mail : adfpa@adfpa05.asso.fr

N° organisme de formation : 93.050.012.705

adfpa_05

Formation

Brevet Professionnel "Aménagements Paysagers"



Association Départementale pour la Formation et le Perfectionnement
des Agriculteurs des Hautes-Alpes

10, rue des Silos - 05000 GAP

04.92.52.15.15

La formation

Le Brevet Professionnel « Aménagements Paysagers » permet aux personnes, se destinant aux métiers liés à l'entretien de l'espace, d'acquérir les connaissances et savoir faire nécessaires pour exercer une activité de « chef d'équipe ».

Public

Cette formation s'adresse à des salariés d'entreprises, de collectivités ou d'associations désirant acquérir l'autonomie et les compétences nécessaires pour la conduite d'un chantier.

Conditions d'admissions :

- ★ Avoir 18 ans minimum
- ★ Justifier du niveau de diplôme suivant :
 - ⇒ Posséder un C.A.P. ou diplôme homologué de même niveau
 - ⇒ Ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde
 - ⇒ Ou avoir suivi un cycle complet de B.E.P.

Si le candidat ne possède aucun diplôme, il devra justifier de 2 ans d'activité agricole ou dans le secteur des travaux paysagers, ou de 5 ans dans un autre secteur.

- ★ Etre en situation professionnelle (contrat de qualification, d'apprentissage, formation complémentaire, congé individuel).

Recrutement : Il se fait sur entretien et motivations.

Statuts & Participation financière

Le coût pédagogique est pris en charge par les organismes gestionnaires des fonds de formation.

Diplôme

Diplôme d'Etat validé par le ministère de l'Agriculture

Durée & Organisation

7 mois (soit 1 200 heures) en centre ; le cycle de formation est prévu sur 2 ans en alternance.

La formation permet de construire des parcours individualisés sur une ou plusieurs années (5 ans maximum).

L'itinéraire de formation est construit par le stagiaire, avec l'équipe de formateurs et en fonction de son projet professionnel et de ses connaissances.

Contenu de la formation

2 UC Générales (UC G)

1. Communication, Mathématiques, Informatique
2. Impact environnemental des aménagements du paysage.
Rôle des aménagements dans la société.

3 UC Professionnelles (UC.P)

1. Elaboration d'un projet professionnel.
2. Fonctionnement d'une entreprise.
3. Communication dans une situation professionnelle.
4. Connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu.
5. Connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères.
6. Utilisation des matériels et équipements.

2 UC Techniques (UC.T)

1. Mise en place et entretien des végétaux.
2. Mise en place et entretien d'infrastructures paysagères.

Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE)

1. Suivi au sol d'un chantier d'élagage.
2. Techniques d'aménagement de talus.

Chaque Unité Capitalisable est évaluée séparément dans le cadre d'une situation professionnelle.

Lorsque toutes les UC sont validées, le diplôme est délivré.